

Le Premier ministre veut améliorer la réforme des retraites, mais vu la gravité de la situation budgétaire, le gouvernement a déjà annoncé que la revalorisation des pensions en fonction de l'inflation serait reportée de six mois. Retour sur les grands enjeux financiers.



La toile de fond du système des retraites est peu reluisante. Il sera dans le rouge en 2024 avec un déficit de 5,8 milliards d'euros soit 0,2 % du PIB. Photo iStock

Krystèle Tachdjian

Premier choc pour les retraités, la traditionnelle revalorisation de pensions en fonction de l'inflation attendue en janvier va être reportée de six mois. Lors de son discours de politique générale, le Premier ministre, Michel Barnier, a certes indiqué que « certaines limites de la loi votée le 15 avril 2023 peuvent être corrigées. » Pour lui, « les questions des retraites progressives, de l'usure professionnelle, de l'égalité entre les femmes et les hommes face à la retraite méritent mieux que des fins de non-recevoir ». Reste qu'il a été très vite été rattrapé par la réalité budgétaire.

Les marges de manœuvre pour un retour en arrière sur l'âge légal de départ paraissent en tout cas inexistantes. Le nouveau chef du gouvernement a marqué les esprits en pointant la gravité de la situation. Rappelons que les enjeux financiers sont de taille.

La toile de fond du système des retraites est peu reluisante. Il sera dans le rouge en 2024 avec un déficit de 5,8 milliards d'euros soit 0,2 % du PIB, « sous l'effet des revalorisations des pensions », selon le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) publié en juin. Plus inquiétant, malgré la réforme de 2023, le déficit pourrait atteindre

près de 14 milliards d'euros en 2030 (0,4 % du PIB) d'après les prévisions du COR. Par la suite, le déficit continuerait de se dégrader pour représenter 0,8 % du PIB à l'horizon 2050.

Un déficit sous-évalué ?

La multiplicité et la grande amplitude des scénarios économiques envisagés par le COR poussent certains observateurs à s'interroger sur leur fiabilité. Quant aux paramètres (taux de fécondité, productivité etc.), plusieurs voix estiment qu'ils ne sont pas en phase avec la réalité. En juin dernier, l'institut économique Molinari a dévoilé une étude jugeant que le baromètre officiel mesurant le déficit était « sous-évalué », ce qui « nuit au débat public depuis plus de vingt ans », selon le think tank libéral. « Les travaux de l'Institut économique Molinari montrent que les régimes de la fonction publique (au sens large, fonction publique d'Etat, des collectivités territoriales et autres régimes spéciaux) ne parviennent à s'approcher de l'équilibre qu'au prix de cotisations démesurées », analyse Olivier Lendrevie.

Les cotisations retraite ont représenté de 2002 à 2023 en moyenne 78 % des traitements indiciaires bruts dans la fonction publique d'Etat, contre 27 % des salaires bruts dans le privé, relève l'Institut Molinari. Ainsi, « les deux tiers des retrait-

tes des fonctionnaires d'Etat ont été financées par une subvention que le COR n'a pas prise en compte dans son calcul du déficit des retraites ».

Le système français est fondé sur la retraite par répartition. Il consiste à faire payer aux actifs les pensions de ceux qui sont actuellement à la retraite. Le mécanisme fonctionne lorsque la démographie est dynamique mais il se grippe en cas de déséquilibre. Or, « avec un ratio initial de quatre cotisants pour un retraité dans les années 1970, le système est à bout de souffle avec seulement 1,5 cotisant aujourd'hui »,

« Par vents démographiques contraires, basculer d'un système de retraite collective par répartition vers un système de retraite collective par capitalisation n'est pas chose aisée. »

OLIVIER LENDREVIE
Fondateur de Moneysmart.fr

remarque Jean-Baptiste Wautier investisseur et enseignant à Sciences Po dans une chronique publiée dans « Les Echos » le 19 août. L'équation est complexe. Au cours des prochaines décennies, le système va continuer d'être confronté à une démographie de plus en plus défavorable en raison du vieillissement de la population.

Les leviers de réforme tournent traditionnellement autour de trois paramètres, une sorte de « trio infernal » : le relèvement de l'âge de départ, l'augmentation du taux de cotisation ou la diminution des pensions. Ces mesures sont loin d'être indolores. Elles affectent tantôt les cotisants, tantôt les retraités.

Dans un avis publié mi-juillet, le Comité de suivi des retraites (CSR) a lancé une nouvelle alerte sur les déficits. Le groupe d'experts placé auprès du Premier ministre évoque la piste de l'augmentation des cotisations.

Tabou de la capitalisation obligatoire

Il estime en revanche que le scénario du relèvement de l'âge de départ est « temporairement exclu » compte tenu de la levée de boucliers qu'a suscitée le report de 62 à 64 ans. Toutes ces mesures ont déjà été utilisées dans le passé et sont généralement panachées entre elles. D'autres voies sont-elles possibles ?

Si une partie des Français semble prête à accepter une part obligatoire de capitalisation, une telle mesure ne semble pas être inscrite à l'agenda des pouvoirs publics.

« Par vents démographiques contraires, basculer d'un système de retraite collective par répartition vers un système de retraite collective par capitalisation n'est pas chose aisée », rappelle Olivier Lendrevie, fondateur de Moneysmart.fr, investisseur et ancien patron du courtier en crédit Cafpi. La transition sera coûteuse dans un premier temps.

« Il suffirait, sur le papier, d'introduire une dose de capitalisation de façon progressive tout en acceptant de financer le biseau des pensions par répartition sur les deniers publics. Tant que l'Etat français peut se financer en dessous du rendement de long terme des marchés actions, le raisonnement se tient », explique-t-il. « Malheureusement, les horizons électoraux qui guident la plupart de nos représentants politiques supportent difficilement des raisonnements à 40 ans », regrette Olivier Lendrevie.

Faute de solution miracle, le spécialiste de l'épargne et de l'investissement recommande tout au long de la vie active et le plus régulièrement possible, d'investir 10 % de ses revenus pour préparer sa retraite par ses propres moyens. Un pis-aller. ■